

## LE CADA, C'EST QUOI ?



– Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) permettent l'hébergement des personnes ayant déposé un dossier à l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) le temps de l'examen de leur situation.

– Il existe trois CADA dans le Pas-de-Calais, à Arras, Lens et Berck-sur-Mer. Ils disposent actuellement de 80 places d'hébergement chacun.

– Le CADA d'Arras a ouvert en juillet 2010 dans les quartiers ouest, résidence Saint-Pol. Il est entièrement financé par l'État et géré par l'association Audasse, née il y a deux ans de la fusion des associations Relais jeunes Artois et Benoît-Labre. L'association compte trois secteurs d'intervention : la protection de l'enfance (prise en charge éducative des enfants placés par décision judiciaire), la lutte contre les exclusions (aide au logement pour les sans-abri) et l'aide aux demandeurs d'asile.

– Habilitée par l'État, l'association Audasse a aussi ouvert un service à Calais pour l'accès à la demande d'asile. Sur Arras, elle gère également 44 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA).

– La capacité du CADA d'Arras a été portée de 60 à 80 places au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Son augmentation pourrait être décidée par l'État, en concertation avec les élus locaux (*lire ci-dessous*).

– Des appartements pour des familles, avec des enfants (parfois en bas âge), sont répartis en « multisite », sur Arras et la communauté urbaine. Le siège du CADA, où s'achèvent des travaux d'extension, abrite aussi un « collectif » de 40 places pour des hommes seuls. Ils disposent d'une chambre (à un ou deux lits) et de locaux collectifs, dont trois cuisines, pour mener une vie indépendante (en dehors des tours de ménage). ■ L. B.

## « S'adapter à la réalité migratoire »

Responsable du CADA d'Arras, Thierry Bockstael répond à nos questions sur la politique de gestion des flux migratoires.

– **Le plan d'accueil de 24 000 réfugiés supplémentaires est-il gérable sur le terrain ?**

« On était déjà dans une démarche d'augmentation des capacités d'accueil en CADA (il y a actuellement 25 000 places en France) via des appels à projets nationaux. La procédure sera-t-elle identique ou différente ? On attend de voir comment ça va se concrétiser dans les faits. On ne découvre pas la problématique de l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe. Les indicateurs montraient qu'il y a nécessité de s'adapter à cette réalité. Mais les migrants n'ont pas tous l'intention de se fixer en France. Les gens ont un projet d'exil. En général, ils savent où ils vont, avec parfois un point de chute possible. »

– **Les réfugiés accueillis à Arras restent combien de temps ?**

« Le traitement d'une demande d'asile peut prendre deux ans. Mais une grande réforme est engagée pour aller dans le sens de la réduction des délais. On espère que ça va s'accélérer. Neuf mois de délai, ce serait pas mal. »

– **L'État peut-il décider d'augmenter le nombre de places au CADA d'Arras ?**

« La capacité s'évalue au regard des solutions de sortie, même si tous les migrants n'ont pas le projet de rester sur le territoire. Il faut qu'il y ait de la fluidité dans le dispositif, et donc mener un travail avec les acteurs locaux, collectivités, partenaires associatifs, de l'habitat... » ■ RECUEILLI PAR L. B.